

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Octobre 2014 : le recul des ventes touche la plupart des segments

En octobre 2014, 11 599 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en baisse de 9,5 % par rapport à octobre 2013. C'est le sixième mois consécutif de baisse. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules s'inscrivent en repli (- 0,6 %), ce qui n'était plus arrivé dans la région depuis novembre 2013.

Les voitures particulières et commerciales, en recul de 6,1 %, ont représenté 62 % des ventes du mois d'octobre. Cette diminution, qui fait suite à une croissance de 7,4 % au mois de septembre, a principalement touché les flottes d'entreprises (- 11,4 %). Les achats des particuliers se sont tassés de 2,4 %.

La majorité des quatorze autres catégories de véhicules a connu un repli des ventes en octobre. Les baisses les plus fortes ont concerné les autobus et autocars, les tracteurs routiers et les camions. Seuls quatre marchés ont échappé au recul des immatriculations (semi-remorques, remorques lourdes, cyclomoteurs et engins agricoles).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Octobre 2014

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 716	1 361	550	1 142	1 403	7 172
Cyclomoteur	248	105	28	65	172	618
Motocycle	183	77	38	71	69	438
Voiturette	15	23	6	18	24	86
Remorque légère et caravane	161	76	31	88	68	424
VASP léger	41	19	7	14	27	108
Autobus et autocar	2	5	7	3	3	20
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	885	363	92	226	270	1 836
Camion	25	19	10	18	10	82
Tracteur routier	56	40	24	18	42	180
Semi-remorque	38	34	17	15	20	124
Remorque lourde	4	8	6	5	-	23
VASP lourd	8	4	-	2	3	17
Tracteur agricole	72	69	57	39	63	300
Engin agricole (autre que tracteur)	27	30	44	38	32	171
Ensemble	4 481	2 233	917	1 762	2 206	11 599

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

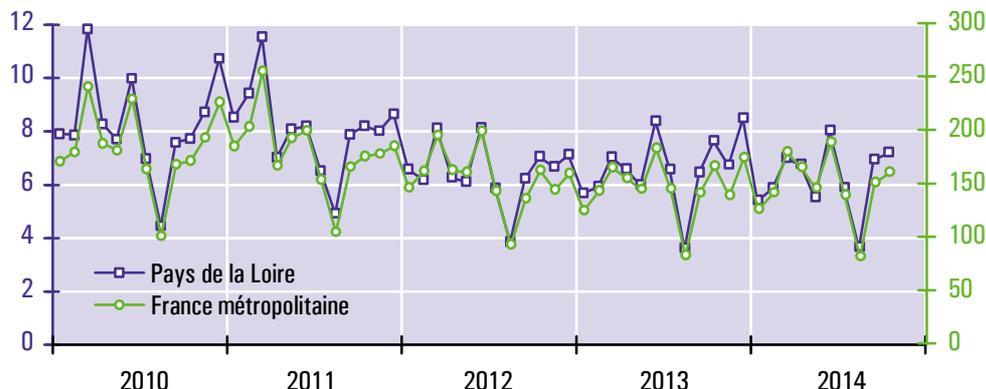
En octobre 2014, 7 172 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 6,1 % par rapport à octobre 2013, supérieure d'environ deux points et demi à celle observée en France métropolitaine (-3,7 %).

Comme observé depuis le début de l'année, le marché a été plombé par les achats des personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, associations, ...) qui ont reculé de 11,4 % en octobre. La baisse a été particulièrement forte en Loire-Atlantique (-26 % le mois dernier, -24 % depuis janvier 2014) où sont implantées les principales sociétés de location de véhicules de la région.

Le phénomène est lié à l'augmentation de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le prix du cheval fiscal est ainsi passé de 43 à 48 euros (+12 %). Cette aggravation de la fiscalité a vraisemblablement incité certains loueurs ligériens de véhicules à immatriculer désormais leurs flottes dans des régions où le coût de la carte grise est plus faible.

Le marché des voitures diesel a rechuté en octobre (-8,9 % après +0,6 % en septembre). Les ventes de motorisations essence en ont guère tiré profit : elles n'ont progressé que de 0,6 % soit la plus faible croissance des dix-neuf derniers mois. Le segment des motorisations alternatives a, quant à lui, connu des fortunes diverses : les immatriculations de modèles hybrides ont chuté de 30 % en octobre tandis que les ventes de véhicules électriques ont atteint leur meilleur niveau de l'année.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

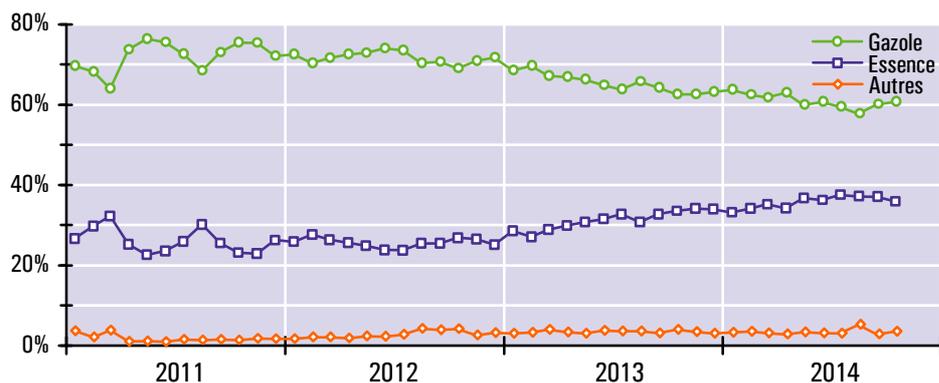
	Octobre 2014			Nov. 2013 à oct. 2014		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 716	38 %	- 15 %	30 434	39 %	- 7 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 361	19 %	0 %	14 154	18 %	+ 4 %
<b>Mayenne (53)</b>	550	8 %	+ 2 %	5 741	7 %	+ 4 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 142	16 %	- 5 %	12 146	16 %	+ 3 %
<b>Vendée (85)</b>	1 403	20 %	+ 4 %	14 809	19 %	+ 7 %
<b>Gazole</b>	4 352	61 %	- 9 %	47 482	61 %	- 8 %
<b>Essence</b>	2 574	36 %	+ 1 %	27 335	35 %	+ 18 %
<b>Hybride</b>	191	3 %	- 30 %	2 084	3 %	- 6 %
<b>Electricité</b>	55	0,8 %	+ 129 %	375	0,5 %	+ 25 %
<b>Autres motorisations</b>	0	0,0 %		8	0,0 %	- 86 %
<b>Personnes morales</b>	2 749	38 %	- 11 %	30 369	39 %	- 7 %
<b>Personnes physiques</b>	4 423	62 %	- 2 %	46 915	61 %	+ 5 %
<b>Ensemble</b>	7 172	100 %	- 6 %	77 284	100 %	- 0 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'octobre 2014 et celles d'octobre 2013

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

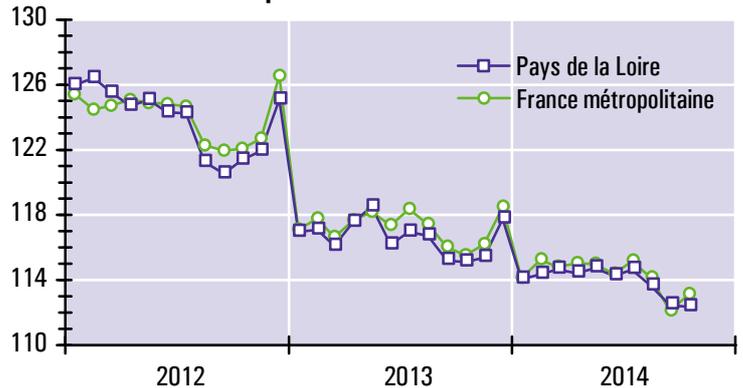


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en octobre 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,3 grammes par km, soit une diminution de 2,4 % par rapport à octobre 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus écologique.

Émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

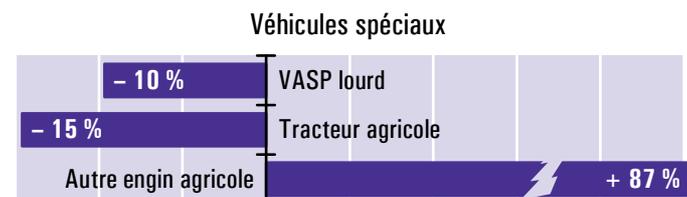
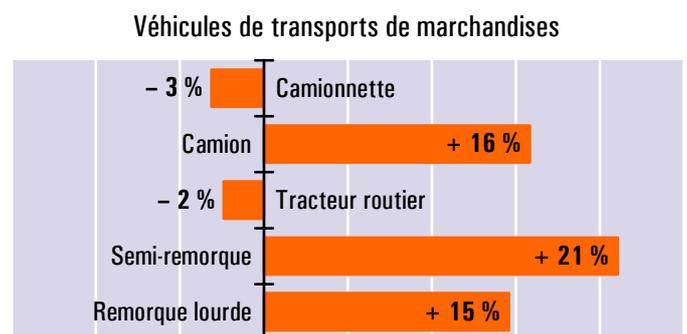
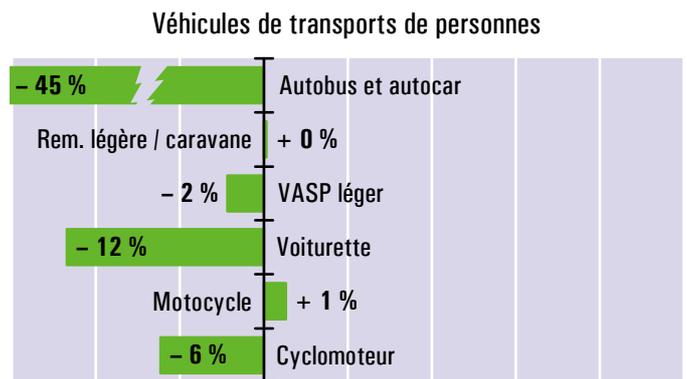
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois d'octobre ont été moroses. Si les achats de cyclomoteurs ont faiblement progressé, le segment des VASP légers (constitué majoritairement de camping-cars) a amplifié son repli, les ventes de voiturettes sont demeurés déprimés et les immatriculations d'autobus et d'autocars ont enregistré un 8<sup>ème</sup> mois consécutif de baisse prononcée (- 45 % sur un an).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont de nouveau fortement baissé (- 21 % en octobre après - 20 % en septembre et - 11 % en août). Le recul d'octobre a principalement concerné les camionnettes (- 21 %), les camions (- 33 %) et les tracteurs routiers (- 42 %). En cumul annuel, ce marché est rentré en récession (- 1,1 %), une première en 2014.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la récente modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a connu un dixième mois consécutif de repli (- 10 % en octobre, - 15 % sur un an).

Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (novembre 2013 à oct. 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (nov. 2012 à oct. 2013)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Philippe Viroulaud

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014